

N°28/14 – 21 mai 2012

Personnel : création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet, 31/35^{ème}

Le rapporteur,

☛ expose à l'assemblée délibérante que suite à l'ouverture d'une classe en maternelle en septembre 2010, il est nécessaire de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet (31/35^{ème}). En effet, l'agent qui occupe ce poste, depuis septembre 2010, en contrat à durée déterminée, sur un grade d'agent technique de 2^{ème} classe, n'a pas obtenu le concours d'ATSEM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de créer un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet, soit 31/35^{ème},

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité